



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal
du 16 Septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le seize du mois de Septembre, à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LE PIAN SUR GARONNE

ÉTAIENT PRESENTS : MME BAISSAS, MME BENNAMIA, MME BEYNEIX, M BILLION, M COUSINEY, MME CREPEAU, M DAULON, M FAVREAU, MME DUBERGEY, MME LABAT-DUBOIS, M LABREZE, MME LECOEUVRE, M LORRIOT, M MACEDO ET M PAUZAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mickael Favreau

D 2020-37 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE

Monsieur Le Maire explique en quoi consiste cette redevance qui s'élève à 182.15 Euros.

Une infime partie d'habitation est concernée par le réseau de distribution. Elle concerne quelques maisons du « bas Piau ».

Après délibération, approbation du versement de cette redevance

D 2020-38 : FAUCARDAGE – CHOIX DU DEVIS –SARL HAMOIR

Monsieur le Maire rappelle le contexte post élection qui nous a amené à faire appel à un prestataire : (arrêt maladie de l'employé communal et matériel en réparation ou inutilisable).

Du fait des retours positifs du travail effectué par ce prestataire, Mr le maire présente 3 devis pour pérenniser ce travail avec ce prestataire.

Messieurs DAULON et PAUZAT demandent pourquoi ce travail ne pourrait pas être réalisé par l'employé communal avec le nouveau matériel mis à disposition (tracteur, épareuse).

Mr PAUZAT propose de missionner l'ESAT de Verdélais pour préparer le travail de l'épareuse et Mr DAULON demande à ce que l'employé reçoive une formation pour l'utilisation du matériel.

Il est demandé ensuite si le nouveau tracteur est arrivé.

Mr COUSINEY signale que le tracteur a été livré le 11 Septembre 2020 mais qu'il n'était pas équipé pour recevoir l'épareuse. Ce qui a été modifié depuis.

Ensuite Mme Baissas signale que l'épareuse que la commune possède n'est pas adaptée pour réaliser la coupe en hauteur des haies.

Question posée sur l'achat d'une nouvelle épareuse.

Il est rappelé que l'employé communal devra être formé aux matériels et qu'il est nécessaire lors du faucardage de signaler les travaux : (mettre une signalisation durant les travaux).

Le choix du prestataire est mis en Stand-by jusqu'à la formation de l'employé communal.
Il est rappelé par plusieurs personnes que l'ancien employé communal arrivait à faire ce travail jusqu'à présent.

D 2020- 39 : PAIES INFORMATISEES

Madame LECOEUVER présente le projet, le coût et l'intérêt.
Approuvé à l'unanimité.

D 2020- PROJET : TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS

Mr Favreau présente les emplois du temps de Mme Chevalier et Mme Alaoui.
En ce qui concerne Mme Alaoui, un temps de pause payé de 30 min lui a été ajouté correspondant temps de repas de celle-ci avant repas (11h30-12h00). Mr Favreau informe que les horaires précédents prévoyaient une pause d'une heure que Mme Alaoui n'avait pas le temps de prendre.

Il a été demandé la gratuité du repas de Mme Alaoui qui se doit par ses responsabilités de goûter le repas qu'elle a préparé.

Le vote qui s'en suit approuve ce nouvel emploi du temps et la gratuité du repas.

La présentation des horaires de Mme Chevalier révèle une incohérence entre la pause payée de 30 min de 11h30 à 12h00 et le fait que Mme Chevalier soit en pause ensuite.

Son emploi du temps n'est pas validé et remis à consultation de la commission école.

Sans suite un débat sur les heures ATSEM de 11h30 à 12h00 que ce soit au niveau de Mme Chevalier ou Mme BELLARD.

Les horaires seront retravaillés en commission école.

Q 2020 : Questions et infos diverses

- Point sur l'entretien de la chaudière Fioul ainsi que des adoucisseurs d'eau.

Mr Favreau présente 3 devis pour l'achat d'un nettoyeur vapeur professionnel pour l'école, explique le choix de travailler avec le même prestataire (prohytech) que celui fournissant les produits d'entretien et dont le devis (le prix) se situe entre les 2 autres devis :

Elipro : 4191.60 HT

Hela : 3052.10 HT

Prohytech : 3698.82 HT

Les conseillers demandent à travailler avec des personnes locales, ce qui est le cas pour les 3 entreprises.

Les spécificités des nettoyeurs peuvent expliquer les différences de prix.

Après délibération, l'achat du matériel est acté.

- Poubelles Val de Tambourin

Mr le maire propose de disposer les poubelles de tri dans l'autre sens en busant le faussée. Mr LORRIOT se renseigne avec le SICTOM.

Un habillage bois est proposé par Mr le maire (projet école/périscolaire)

Sans suite un débat sur le droit de passage entre certaines maison et la réalisation d'un trottoir ...

L'échange se poursuit au sujet du DETR concernant la salle des associations.

Celui-ci est à annuler car le projet n'est pour l'instant pas validé et serait reporté sur un local technique.

Echange sur la salle des associations, Mr DAULON ne voit pas la salle des associations avec le projet BAR.

Puis est évoqué le projet de maison médicalisée travaillé par l'ancien conseil municipal ainsi que la déchetterie verte.
Explication de l'avancement des 2 projets par Mr LORRIOT.

Validation du projet de maison médicalisée, et réflexion repoussée pour la déchetterie verte.
Mr LORRIOT informe de l'augmentation des coûts de collecte des déchets à prévoir.

- La remorque

Mr PAUZAT demande le prix de vente et dans quelle condition elle sera vendue, il rappelle qu'il existe une bourse aux collectivités pour vendre ce type de produit

- Panneaux lumineux

3 devis ont été réalisés, et suite travail du groupe le choix est porté sur Giraud : 1 panneau lumineux double face devant la mairie coût approximatif : 13000Euros

Après concertation validation du projet avec demande de recherche de subvention.

- Haut débit

Coût école 105 euros/mois

Mairie 107.

Validation

- Rencontre avec les associations

Présents lors de cette rencontre : les coteaux dorés, comité des fêtes raquette des coteaux.

Pour les coteaux dorés : année blanche suite COVID

Pour le comité de fêtes : annulation fête du village, trail

Le comité souhaiterait savoir si le prêt de matériel par la commune est possible.

Pour la raquette des coteaux : année très compliquée car des salariés sont à payer et pas de recette d'évènement.

Souhaite utiliser le gymnase du collège et demande si la commune peut appuyer leur demande

Demande de faisabilité d'éclairage et ou couverture du terrain de tennis.

Problème de sanitaire et d'eau chaude au club house du tennis

- Mr PAUZAT s'est proposé pour contrôler la liste électorale
- Recherche d'un délégué administratif et d'un délégué au tribunal de grande instance